

### Les nouveautés de Rés'OGM Info

Début mai 2008 : la sortie du DVD « **Cultivons la terre** », propositions pour une agriculture durable, innovante et sans OGM. le film de Rés'OGM Info réalisé par Honorine Périno, avec le financement du Conseil Régional Rhône-Alpes et de la Fondation Nature et Découvertes.

Commandez dès maintenant vos DVD et contactez nous pour organiser des projections près de chez vous !

### **Projection du film à Dijon, dimanche 4 mai 2008, à 14h, au cinéma l'Eldorado, à DIJON**

Suivi d'un débat en présence de : Gérard Boinon, secrétaire de Rés'OGM Info, Marie-Aude Cornu, animatrice de Rés'OGM Info, Bernard Ronot, agriculteur près de Dijon, Sébastien Laprevote, agriculteur près de Dijon et technicien au LAMS (laboratoire de Claude Bourguignon).

<http://cinema-eldorado.fr/programmation/ProgFSM2008.pdf>

### **Soirées-débats organisés par les magasins Botanic, en Rhône-Alpes :**

- Eric PETIOT, paysagiste et élagueur dans le pays de Gex, le mardi 22 avril 2008 à 20h00, sur le thème "Le soin des plantes, par les plantes". au magasin Botanic de Villeurbanne (69)
- Thierry THOUVENOT, spécialiste de l'empreinte écologique et ancien chargé de mission WWF, le mardi 13 mai 2008 à 20h00, sur le thème de "L'empreinte écologique". au magasin Botanic de Villeurbanne (69)
- Gilles-Eric SERALINI, professeur des universités et chercheur en biologie moléculaire, le jeudi 12 juin 2008 à 20h00, sur le thème "Les polluants chimiques, pesticides et OGM : les effets sur la santé". au magasin Botanic de Villeurbanne (69)

### **LIVRE**

#### **LA FRACTURE AGRICOLE : les lobbies face à l'urgence écologique**

Que va donner la bataille pour l'agriculture du futur ?

À quoi bon être l'un des plus gros exportateurs mondiaux de produits agricoles si l'eau n'est plus buvable ? N'est-il pas temps de sortir du modèle agricole prédateur ?

"Le système agricole dont s'est dotée la France dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle est tout à la fois dommageable pour l'environnement, fragile économiquement et destructeur d'une partie du tissu social". Alors que l'on s'interroge sur les moyens à mettre en oeuvre pour nourrir les futurs 9 milliards d'habitants de la planète, que des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour une agriculture durable, que de sévères passes d'armes s'annoncent pour la prochaine réforme de la politique agricole commune... Sylvie Flatrès et Vincent Gallon nous racontent comment, et surtout pourquoi, on en est arrivé là et comment, notamment par nos gestes de consommation, on peut en sortir, dans "LA FRACTURE AGRICOLE", à paraître le 15 mai dans la collection "Changer d'ère" chez Delachaux et Niestlé.

Contact presse : Marie-Michèle Avenier : 01 56 81 11 41 - [mmavenier@lamartiniere.fr](mailto:mmavenier@lamartiniere.fr) (épreuves d'ores et déjà disponibles).

### **VIDEO : Sur la trace des OGM**

[http://www.cite-sciences.fr/francais/ala\\_cite/science\\_actualites/sitesactu/question\\_actu.php?langue=fr&id\\_article=9543](http://www.cite-sciences.fr/francais/ala_cite/science_actualites/sitesactu/question_actu.php?langue=fr&id_article=9543)

Afin que l'agriculteur et le consommateur puissent exercer leur libre choix en matière d'OGM, l'Europe a décidé de mettre en place deux filières : OGM et non OGM. Ce qui impose de pouvoir suivre les OGM à la trace, et de vérifier qu'ils ne « contaminent » pas la filière non OGM au-delà du seuil de 0,9% autorisé.

Le vote de la loi sur les OGM le 09/04/08 à l'assemblée nationale :  
 Nombres de votants : 518 (sur un total de 577 députés)  
 Exprimés : 477 ce qui fait donc 41 abstentions  
 Pour : 249  
 Contre : 228

**72 députés UMP ont signé une pétition PRO OGM intitulée « La recherche sur les OGM est une nécessité pour la France »**

Les députés UMP : Nicole Ameline, Martine Aurillac, Brigitte Barège, Jean-Claude Beaulieu, Jean-Louis Bernard, Marc Bernier, Jérôme Bignon, Claude Birraux, Étienne Blanc, Claude Bodin, Loïc Bouvard, Françoise Branget, Chantal Brunel, Gilles Carrez, François Calvet, Jean-Louis Christ, Pascal Clément, Philippe Cochet, Georges Colombier, Bernard Debré, Jean-Pierre Decool, Bernard Deflesselles, Vincent Descœur, Dominique Dord, Daniel Fasquelle, Yannick Favennec, Nicolas Forissier, Arlette Franco, Claude Gatignol, Guy Geoffroy, Bernard Gérard, Alain Gest, Louis Giscard d'Estaing, François-Michel Gonnot, Didier Gonzales, Michel Grall, Claude Greff, Michel Herbillon, Françoise Hostalier, Sébastien Huyghe, Jacqueline Irlès, Marc Laffineur, Pierre Lequiller, Jean-Claude Lenoir, Daniel Mach, Richard Mallie, Christine Marin, Pierre Méhaignerie, Pierre Morel-A-l'Huissier, Alain Moyne-Bressand, Jean- Marc Nesme, Yves Nicolin, Patrick Ollier, Yannick Paternotte, Bernard Perrut, Henri Plagnol, Serge Poignant, Jean Proriot, Jacques Remiller, Bernard Reynes, Jean-Marie Rolland, Valérie Rosso-Debord, Max Roustan, Martial Saddier, François Scellier, André Schneider, Jean-Pierre Soisson, Guy Teissier, Alfred Trassy-Paillogues, Isabelle Vasseur, Michel Voisin, Gérard Voisin.

**Vote au sénat : e 16 avril 2008 :**

Loi OGM : le débat tourne court au Sénat  
 par Anne Furet

Le mercredi 16 avril 2008, malgré une centaine d'amendements déposés et des débats initialement prévus jusqu'à vendredi, le Sénat a adopté, en deuxième lecture, le texte de loi sur les OGM. Les remous de la semaine dernière au sein de l'UMP sur l'amendement 252 ont laissé des traces et la majorité a resserré ses rangs, laissant le moins de place possible au débat. La stratégie a donc porté ses fruits.

Un sous amendement pour unique débat

Après la lecture de l'Assemblée nationale, le rapporteur du texte au Sénat, Jean Bizet, a annoncé qu'il ferait tout pour que le texte redevienne conforme à la version votée par les Sénateurs en première lecture, laissant ainsi entendre que de nombreux amendements seraient déposés. Mais suite à des arbitrages orchestrés par l'Élysée et Matignon (1), la Commission des affaires économiques du Sénat a finalement décidé de ne déposer qu'un sous-amendement à l'article 1<sup>er</sup>, destiné à "préciser" (2) l'amendement 252. En réalité, il l'annihile purement et simplement.

L'amendement 252 (proposé par le député Chassaigne), adopté de justesse à l'Assemblée nationale, prévoit que "les organismes génétiquement modifiés ne peuvent être cultivés, commercialisés ou utilisés que dans le respect (...) des structures agricoles, des écosystèmes locaux et des filières de production et commerciales qualifiées "sans organismes génétiquement modifiés", et en toute transparence". Cet amendement modifie donc l'équilibre du projet de loi dans ses principes, en établissant une protection du "« sans OGM »". Lors de l'examen de cet amendement à l'Assemblée nationale, Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, ne s'est pas fermement opposé à son adoption provoquant la colère de son groupe parlementaire.

Ainsi, pour ne pas aller formellement à l'encontre de cet amendement, déjà trop sujet à tensions, l'UMP a préféré sous-amender le texte, en introduisant une disposition pour le moins floue sur le "« sans OGM »" : "La définition du sans OGM se comprend nécessairement par référence à la définition communautaire. Dans l'attente d'une telle définition au niveau européen, le seuil de correspondant sera fixé par voie réglementaire, sur avis du Haut conseil des biotechnologies, espèce par espèce". Or, précisons que la législation communautaire ne prévoit à aucun moment et dans aucun texte la définition d'un tel seuil... Ainsi, après avis du Haut conseil, l'administration française aura toute latitude pour définir ces seuils. Ce sous-amendement restreint considérablement, voire annule, la portée de l'amendement 252. En effet, par "« sans OGM »", les députés de l'opposition entendait "seuil de détectabilité", seuil qu'utilise également la répression des fraudes (DGCCRF) quand elle contrôle les produits "« sans OGM »" (3). Ainsi, à plus long terme, ce sous-amendement pourrait remettre en cause les cahiers des charges des filières sans OGM.

La stratégie du vote conforme conduit l'opposition à quitter l'hémicycle

Le dépôt d'un unique sous-amendement par le rapporteur de la loi et le soutien des ministres Nathalie Kosciusko-Morizet et Jean-Louis Borloo à la position de la Commission sur le rejet des autres amendements a donc évincé le débat espéré tant par la société civile que par les députés de l'opposition (PS, PCF, et Verts). Ces derniers ont donc quitté l'hémicycle en cours de séance. Ainsi, mercredi soir, après l'adoption du sous-amendement, le Sénat a mis en œuvre la stratégie du "« vote conforme »" sur les 14 articles suivants, c'est-à-dire qu'il n'a pas modifié les termes dans lesquels ces articles avaient été adoptés à l'Assemblée nationale. L'examen du texte à l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, prévu pour la deuxième quinzaine de mai, ne portera donc que sur l'unique article amendé, à savoir l'article 1<sup>er</sup>, qui fixe les principes de la loi. Par conséquent, plus aucun débat n'aura lieu sur les dispositions relatives au Haut conseil, aux règles de coexistence et de responsabilité... Seules voies de secours : le dépôt d'amendements pour l'inscription d'articles additionnels, et un nouveau vote solennel du texte, qui obligerait le gouvernement à présenter un nouveau projet de loi...

> >>>>

1, Le Monde, 16 avril 2008

2, Jean-François Copé, Reuters, 15 avril 2008

3, Note d'information 2004-113 de la DGCCRF

**OGM en Isère :le rappel des faits en 2007... et du choix de nos élus en 2008**

<http://grenoble.indymedia.org/index.php?page=article&filtre=0&droiteA=0&numpageA=1&id=6558>

Au niveau national, les élections professionnelles agricoles (janvier 2007), présidentielles (mai 2007) et législatives (juin 2007) avaient constitué des étapes importantes dans la mobilisation. Hélas, la FNSEA a sans surprise remporté les premières, à sa propre succession, ne laissant pas espérer quoi que ce soit dans le positionnement des représentants officiels des agriculteurs. Quant aux présidentielles, elles ont permis au seul candidat qui avait refusé de prendre position en faveur d'un moratoire sur les OGM d'accéder à « la magistrature suprême ». Quant à l'hémicycle issu des législatives, il légifère en ce moment sur le droit à produire des OGM : le Grenelle de l'environnement avait conclu au droit de se protéger de la contamination, la loi actuellement débattue fait le contraire, comme cela a été largement dit et écrit.

En Isère, la FDSEA a remporté haut la main les élections de janvier 2007. A quelques ajustements près, la Chambre d'agriculture a donc hérité d'un Bureau quasi semblable au précédent. Ce dernier avait bien pris une motion contre les OGM 4 ans plus tôt, mais qui n'empêche pas le Président de jeter le trouble lorsqu'il prétend que les agriculteurs isérois ne peuvent pas rester en marge du progrès.

Et justement, ils semblent l'avoir pris au mot : pour la première fois semble-t-il, les OGM ont fait leur entrée dans notre département en 2007. Non sans bruit.

Bourgoin-Jaillieu : entre chimère génétique et chimère tout court...

On a ainsi appris que parmi les demandes d'autorisation pour des essais en plein champ, 2000 m<sup>2</sup> de maïs transgénique devaient être semés à Bourgoin-Jaillieu en 2007. Aussitôt, une forte mobilisation a permis de diffuser la nouvelle et de s'organiser en conséquence : création d'un collectif local, réunions publiques avec appui des élus locaux, manifestation le 24 mars 2007 à Bourgoin, courrier de sensibilisation adressé aux 40 agriculteurs de la commune, information du public en ville... Bourgoin a ainsi vu se cristalliser l'opposition générale aux OGM (75 à 86 % des français selon les sondages...).

Coup de théâtre le 4 juillet : le Ministère met en ligne la liste des 29 essais d'OGM implantés cette année, et Bourgoin n'y apparaît pas ! Il semble donc que ces fameux 2000 m<sup>2</sup> n'aient finalement pas été semés en avril... un résultat de la mobilisation des berjalliens ? Impossible à savoir.

Près de 90 ha en Isère

Ainsi, sur les 3 essais prévus en Rhône-Alpes, seuls ceux de l'Ain ont eu lieu, à Faramans et Saint Maurice de Gourdans.

En revanche, on apprend le même jour que 270 ha de culture commerciale de maïs MON810 ont été semés en Rhône-Alpes, dont 90 en Isère : ce maïs de Monsanto, dit « Résistant » à la pyrale dans la mesure où il produit lui-même l'insecticide, a en effet été autorisé à la culture commerciale par l'Union Européenne et le gouvernement français en 1998... jusqu'à son interdiction provisoire depuis février 2008, mais il n'en était alors pas question. Les infos publiées par le ministère sont à l'échelle du canton, et on apprend ainsi que 5 sont concernés en Isère : Roussillon (21 parcelles, 57,77 ha), Vienne Sud (6 parcelles, 15,26 ha) St Jean de Bournay (2 parcelles, 10,42 ha), Vienne Nord (1 parcelle, 3,2 ha) et le Grand Lemps (1 parcelle, 2,8 ha)<sup>1</sup>.

Un peu partout, la « chasse à l'OGM » s'organise : grâce à des tests de détection du MON810 vendus par Greenpeace, les parcelles de maïs transgéniques sont activement recherchées. Début septembre une parcelle est localisée dans le canton de Vienne-Sud, puis la parcelle du canton du Grand Lemps, située à Colombe. Pour cette dernière, l'agriculteur inquiet décide d'ensiler son maïs (les plantes sont broyées en vert et mises à fermenter pour l'alimentation des vaches, au lieu d'attendre le degré de maturité nécessaire pour récolter les grains) : une importante perte de valeur ajoutée pour cette production... Mais le CIRO, Collectif Isérois de Résistance aux Ogm, créé à partir de l'ex-Comité de soutien aux 3 de St-Georges<sup>2</sup>, ne compte pas en rester là : une manifestation est organisée à Colombe le 20 octobre. A leur arrivée sur la place du village, les manifestants découvrent une affiche leur annonçant que la question des OGM est un problème qui ne concerne que les agriculteurs ; aussi ces derniers sont-ils invités à laisser leurs coordonnées pour débattre ultérieurement, les autres n'ont pas le droit au chapitre. Mais cette discussion à huit clos est-elle utile ? L'affiche a été posée par une agricultrice élue de la Chambre d'agriculture (dont la position reste très ambiguë) dont les menaces voilées à l'encontre des organisateurs de la manifestation les jours précédents ne laissent pas espérer une grande ouverture au débat.

En attendant, M. Plottier, OGMculteur de Colombe soutenu par son maire, nourrit ses vaches laitières avec son maïs OGM ensilé ; puis trait leur lait et le vend à une coopérative laitière qui le transforme en fromage... sans doute vendu localement, au moins en partie. Il resterait à identifier cette coopérative, pour mettre en place des actions adéquates (il n'est pas dit que cette coopérative apprécie la publicité vantant les mérites de son lait de vache nourrie à l'OGM).

Mais pour les années à venir ?

Le problème, c'est que les échos dont bruisse la campagne sont particulièrement inquiétants pour les années à venir : 2007 avait en effet valeur de « test », plusieurs agriculteurs ont semé des petites surfaces de maïs OGM « pour voir ». S'ils ont été convaincus par les avantages de ces variétés (rendements, diminution du temps de travail et des charges en carburant grâce à la limitation du nombre de traitements... le maïs se défendant seul contre son principal parasite !), ils risquent, à en croire certains collecteurs de maïs, d'en semer de larges surfaces par la suite.

Super-Grenelle ?

A l'issue du Grenelle de l'Environnement, Jean-Louis Borloo avait explicitement confirmé les sous-entendus de Nicolas Sarkozy : le gouvernement s'engageait à activer la clause de sauvegarde pour la Directive autorisant la mise sur le marché du MON810, ce qui devait revenir à mettre en place un moratoire sur la seule culture commerciale autorisée en France. La bataille des lobbys et contre-lobbys fut rude en janvier, on s'en souvient. Au final la France a bien demandé l'activation de la clause de sauvegarde... pour le MON810.

Pour tous les autres OGM, pas encore autorisés à la culture commerciale en France, la loi actuellement débattue est déterminante : sa version actuelle ouvre la voie aux OGM. Le Sénat vient de se débarrasser de l'amendement 252 (obtenu par l'opposition à l'Assemblée nationale), dernière protection contre la contamination pour les zones AOC et les filières « sans OGM » type label ou marque...

Le texte de loi est passé en première lecture au Sénat (acquis à la droite), puis début avril à l'Assemblée : adopté par 249 voix contre 228... soit seulement 19 voix de plus en faveur du texte. Comme l'a écrit « librecourt » dans son article du 17/04, parmi les absents ce jour-là se trouve Michel Destot : n'hésitez pas à lui dire de ne pas « sécher » le prochain vote...

Mais en Isère, sur nos 9 députés, on peut aussi constater que les députés du nord du département (là où avaient été semés des OGM en 2007, justement... ) méritent d'être questionnés par leurs électeurs :

\_ - M. Moyne-Bressand (UMP) a voté en faveur du texte

\_ - MM. Colombier et Remiller (UMP) se sont abstenus.

(source : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/scrutins/jo0098.asp> )

Ces 4 députés ont des adresses mails, n'hésitez pas à leur écrire :

[michel.destot@wanadoo.fr](mailto:michel.destot@wanadoo.fr) ; [gcolombier@assemblee-nationale.fr](mailto:gcolombier@assemblee-nationale.fr) , [jremiller@assemblee-nationale.fr](mailto:jremiller@assemblee-nationale.fr) , [amoyne-bressand@assemblee-nationale.fr](mailto:amoyne-bressand@assemblee-nationale.fr)

### Plus d'herbe et moins d'OGM pour les vaches

<http://libelyon.blogs.liberation.fr/info/2008/04/plus-dherbe-et.html>

En 2004, la région Rhône-Alpes avait été une des premières à se positionner comme « territoire sans OGM ». Une déclaration de principe sans guère de conséquences. Aujourd'hui, à l'initiative des élus Verts, la collectivité souhaite aller plus loin. Un groupe de travail étudie les pistes concrètes pour aider les éleveurs, premiers consommateurs d'OGM pour l'alimentation des bêtes, à trouver des alternatives pour que leurs vaches mangent un peu plus d'herbe, et un peu moins de maïs transgénique...

« Les éleveurs n'achètent pas des OGM par plaisir mais parce qu'ils n'ont souvent pas le choix. Ils se retrouvent coincés financièrement. Et techniquement. Or, si l'on veut lutter efficacement contre les OGM, il faut proposer de vraies alternatives », résume Gérard Leras, chef de file des Verts à la Région Rhône-Alpes.

#### Replanter des systèmes herbagés

Depuis un an, un groupe de travail composé d'élus, d'ingénieurs agronomes et de représentants de tous les syndicats agricoles (dont la FNSEA), tente d'élaborer des pistes pour que les éleveurs puissent s'orienter vers une autonomie alimentaire pour leur bétail. Une trentaine d'exploitations se font l'objet d'un audit. Elles constituent un panel varié, avec des intérêts et des problématiques différentes, allant des gros élevages intensifs à la petite exploitation familiale. « Il ne fallait surtout pas être entre militants anti-OGM. Il était important pour nous que toutes les sensibilités politiques du monde agricole soient représentées », insiste Gérard Leras. Le principe : essayer de trouver des solutions permettant un équilibre à la fois alimentaire, financier, environnemental et de travail. "Un éleveur ne sera pas intéressé si on lui propose des solutions qui lui coûtent deux fois plus cher ou lui demandent deux fois plus de temps de travail".

Les pistes étudiées sont variées. Cela va de la mise en place de système de traite mobile (permettant de laisser les bêtes au pré sans les rentrer à l'étable) à des actions publiques sur le foncier pour redynamiser des systèmes herbagés, la relance d'un plan de production locale de protéagineux. Le groupe de travail collabore également avec La Dauphinoise, premier collecteur et distributeur de céréales de la région, pour tenter de développer des filières sans OGM à prix corrects. Cette semaine, une équipe part au Parana, un état au sud du Brésil qui produit du soja sans OGM. Elle va essayer de voir comment organiser une filière pour permettre aux éleveurs rhonalpains d'acheter en gros tout en évitant le surcoût habituel des céréales garanties sans OGM. Le groupe de travail veut notamment aller vérifier à quel niveau se joue ce surcoût : la production, le transport, les intermédiaires...

#### Les éleveurs étranglés par les céréales

Depuis la seconde guerre mondiale, on a appris aux vaches à manger du grain, plutôt que de l'herbe et du foin. Un régime à haute valeur énergétique, composé d'une double ration : maïs pour l'apport en glucides, et soja, pour les protéines (le maïs ayant un apport protéique très faible). Un régime qui, selon les Verts, favorise « doublement » le recours aux OGM. Le soja, importé, est en effet dans 60% des cas du soja génétiquement modifié. Les champs de maïs transgénique plantés en France sont destinés à l'alimentation du bétail. « Les éleveurs sont prisonniers de ce système qui devient de plus en plus coûteux pour eux », dénonce Gérard Leras.

Les chiffres publiés par l'INSEE la semaine dernière sur les revenus agricoles en disent longs. Alors que les céréaliers s'enrichissent, les éleveurs font grise mine. Le prix des céréales a augmenté de 53% entre 2006 et 2007 (35% pour le maïs). Dans le même temps, le prix de la viande a baissé de 4%. Selon l'INSEE, « les achats d'aliments pour animaux constituent actuellement le poste principal des dépenses de l'agriculture. Ils pèsent pour moitié dans l'alourdissement des charges ».

« La survie de l'exploitation est la première des motivations des éleveurs avec qui nous travaillons », remarque Gérard Leras.

A.Gd.

[http://www.alterinfo.net/index.php?action=article&id\\_article=901921](http://www.alterinfo.net/index.php?action=article&id_article=901921)  
**Percy Schmeiser obtient des dommages-intérêts de la part de Monsanto**

### **Monsanto reconnaît sa responsabilité dans la contamination génétique**

*Dans un arrangement à l'amiable entre Percy Schmeiser et Monsanto, Monsanto a reconnu aujourd'hui sa responsabilité dans la contamination des champs de colza de Schmeiser.*

Dans une controverse juridique préalable, la Haute Cour de Justice du Canada avait reconnu la légitimité de la protection par brevet du transgénique de Monsanto et dans un même temps renvoyé la question de la légitimité du brevet sur le vivant devant le Parlement pour une nouvelle évaluation. A l'époque, la situation juridique en vigueur voulait que le propriétaire du brevet sur un gène particulier soit aussi propriétaire de toute la récolte. La saisine du Parlement concernant cette affaire est encore en attente.

Comme Schmeiser pouvait alors prouver qu'il n'utilisait ni semences génétiquement modifiées de Monsanto, ni l'herbicide Round-up Ready qui va avec et qu'il ne tirait aucun avantage de la pollution de sa récolte, il avait été acquitté des indemnités réclamées par Monsanto.

En 2005, Schmeiser trouve de nouveau du colza Monsanto dans ses champs. Il en informe Monsanto et demande que la firme le débarrasse des plantes. Monsanto rétorque par écrit, qu'il s'agit de colza round-up ready et que ça lui appartient. Se référant à l'arrêt existant, que le propriétaire d'une plante est responsable des dégâts causés par contamination, Schmeiser a fait débarrasser les plantes par un professionnel extérieur et envoyé la facture à Monsanto.

Comme ce dernier n'était pas disposé, dans un premier temps, à un arrangement à l'amiable, Schmeiser intenta une action en justice envers la société pour le paiement de la facture de 660 dollars. Monsanto n'aurait payé les dommages qu'à condition que Schmeiser s'engage formellement à garder le silence sur cette affaire, ce qui le contraignait, lui et son épouse pour le reste de la vie à n'en jamais parler publiquement ou à ne jamais traduire en justice à l'avenir Monsanto pour contamination de récolte. Schmeiser refusa. Les conditions réclamées par Monsanto seraient contraires à la déontologie et à l'éthique.

A la question du juge qui s'étonnait qu'une entreprise comme Monsanto ne règle pas une facture aussi négligeable que 660 dollars, l'avocat de Monsanto Richard W. Daniliuk répondit que dans cette affaire, ça allait bien au delà des 660 dollars.

Une heure avant le début du procès prévu le 19 mars 2008, Monsanto a alors accepté toutes les exigences de Percy Schmeiser et reconnu toute sa responsabilité dans la contamination des champs. Monsanto accepte non seulement de payer les dommages, mais aussi que Schmeiser communique publiquement les dessous de cette affaire et s'y réfère. L'aveu de Monsanto en tant que propriétaire du brevet sur le transgénique, reconnaissant sa responsabilité dans la contamination des champs voisins, ouvre aux paysans du monde entier la voie du droit à exiger réparation pour les dommages causés par Monsanto. •

Source: [www.simplicitevolontaire.bbfr.net](http://www.simplicitevolontaire.bbfr.net)

Pour de plus amples informations:  
Communiqué de presse du 19/3/08,  
[www.percy-schmeiser-on-tour.org](http://www.percy-schmeiser-on-tour.org),  
[www.percyschmeiser.com](http://www.percyschmeiser.com)

**Argentine : la grève des agriculteurs se poursuit, les problèmes de ravitaillement s'intensifient**

[ 01/04/08 - 09H06 - actualisé à 09:06:00 ]

Cristina Kirchner, la présidente argentine, a annoncé des mesures en faveur des petits agriculteurs jugées insuffisantes par le monde agricole. Entamée il y a trois semaines, la grève se poursuit. Les problèmes de ravitaillement se multiplient

La présidente argentine Cristina Kirchner a annoncé des mesures en faveur des petits agriculteurs. Mais elles ont été jugées insuffisantes par le monde agricole qui a décidé de poursuivre une grève entamée il y a près de trois semaines. Dans un discours retransmis par les télévisions argentines, Cristina Kirchner a confirmé la hausse des taxes à l'exportation sur le soja, principale richesse agricole du pays, décidée le 11 mars, et annoncé dans la foulée des mesures de compensation en faveur des petits et moyens producteurs.

Les dirigeants agricoles, qui réclamaient la suspension de cette hausse de taxes pendant 90 jours, ont confirmé leur mouvement qui s'accompagne de très nombreux barrages sur les routes du pays afin d'empêcher la commercialisation des produits agricoles, à l'exception du lait. "Je vous demande une fois encore de laisser passer les camions et de vous considérer comme parties prenantes et non comme les propriétaires du pays", avait pourtant lancé Cristina Kirchner à l'adresse des agriculteurs.

Parmi les mesures, figure notamment la compensation intégrale de la hausse des taxes aux quelque 62.000 cultivateurs produisant moins de 500 tonnes de soja (sur environ 200 à 300 hectares). Ces producteurs recevront également des aides pour compenser le coût du transport lorsque leur exploitation est située à plus de 400 km des ports d'embarquement.

Selon le gouvernement, 20% des cultivateurs de soja concentrent 80% de la production, destinée essentiellement à l'exportation. Le "tout-soja" du "campo", la campagne argentine, où plus de la moitié des 30 millions d'hectares cultivés sont consacrés à l'oléagineux, est dénoncé par le gouvernement. Ce dernier redoute que le soja supplante le blé et le maïs et l'élevage bovin au détriment des consommateurs argentins, justifiant ainsi cette hausse de 25% des taxes sur l'oléagineux.

Le gouvernement "ne comprend pas les problèmes du campo"

Ces explications n'ont toutefois pas convenu aux dirigeants agricoles. Le gouvernement "ne comprend pas les problèmes du campo", a ainsi déclaré Mario Llambias, président des Confédérations rurales argentines. Son homologue de la Fédération agraire argentine, Eduardo Buzzi, a confirmé lundi soir la poursuite de la grève au moins jusqu'à mercredi, dans l'attente d'une nouvelle réunion mardi des principaux syndicats agricoles pour décider de la suite à donner à ce conflit, l'un des plus durs dans l'histoire du pays.

Cette grève commence à poser de sérieux problèmes de ravitaillement dans les villes, particulièrement en ce qui concerne la viande, aliment préféré des Argentins, qui a pratiquement déserté les étals des boucheries.

-----

**Coordonnées de Rés'OGM Info** : 8 quai Maréchal Joffre, 69002 Lyon, 04 78 42 95 37, [resogminfo@free.fr](mailto:resogminfo@free.fr), [www.resogm.org](http://www.resogm.org)